

l'écho de l'Argentonne

bulletin communal de Rioux-Martin

août 2024



Le mot du maire	3	Rendez-vous aux jardins.	12
Budget	4	État civil	12
Travaux communaux	6	L'espace anglophone.	13
La vie communale	8	Le plus vieux maire de France	14
Conseil municipal des jeunes.	11	Associations communales	16

Coordonnées de la mairie

Afin de vous faciliter l'accès à la mairie et aux services publics, le secrétariat est ouvert 18 h par semaine.

Le personnel administratif est présent pour le public tous les jours, 4 demi-journées par semaine :

- ✓ le mardi de 8 h 30 à 12 h 00,
- ✓ le mercredi de 13 h 00 à 17 h 00,
- ✓ le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00,
- ✓ le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.

En cas de fermeture exceptionnelle, un avis est affiché sur la porte du bâtiment avec les coordonnées du maire et/ou des adjoints, en cas d'urgence.

Pour nous contacter :

Adresse : Mairie, 10 route de la Genétouze, 16210 Rioux-Martin

Téléphone : 05 45 98 19 04 (un répondeur est disponible lorsque la mairie est fermée, vous pouvez laisser un message nous vous rappellerons dès que possible).

Adresse e-mail de la commune : rioux-martin@orange.fr

M. le Maire, Gaël PANNETIER, est visible sur rendez-vous. Pour cela merci de contacter le secrétariat de la Mairie.

Pour vous accueillir :

– Géraldine Chapron, secrétaire de mairie



Informations et communication

Les habitants qui le souhaitent peuvent recevoir sur leur messagerie internet des informations communales, notamment les informations de la Préfecture, les alertes météorologiques et les manifestations à venir sur notre commune... Si ces informations vous intéressent, merci de nous communiquer votre adresse e-mail. **Elle restera confidentielle et ne sera utilisée que pour des informations municipales**, conformément au Règlement général de protection des données (RGPD).

Si vous souhaitez être désinscrit de cette liste, il suffit de nous le dire par retour de mail à rioux-martin@orange.fr

Les convocations aux conseillers municipaux, les procès-verbaux des réunions de conseil et les délibérations sont consultables sur différents supports : tableau d'affichage, hall ou mairie et site internet.

Le site internet de la commune a été complètement refondu. Même si certaines rubriques sont encore vides, vous y retrouverez toutes les actualités de la commune, ainsi que les comptes rendus des conseillers municipaux et les délibérations.

Adresse du nouveau site internet : <https://www.rioux-martin.fr/> (l'ancien site ne fonctionne plus).

■ Afin de rester informé, en temps réel, des actualités locales et de la Mairie, vous pouvez télécharger l'application **PanneauPocket**



Depuis juillet 2020, un nouvel outil d'information est à la disposition des habitants : l'application « PanneauPocket » permet d'améliorer la communication en temps réel via les smartphones, gratuitement, et de limiter la consommation de papier.

Cet outil vient en complément du site internet, des deux journaux communaux annuels, des panneaux d'affichage et des envois par mail.

Vous pouvez également consulter la page PanneauPocket de la commune de Rioux-Martin sur un ordinateur, via la page suivante : <https://app.panneaupocket.com/ville/1400333225-rioux-martin-16210>

Le conseil municipal a rédigé un règlement pour la publication des articles sur cette application. Il est disponible sur le site internet de la commune, ainsi qu'un formulaire à retourner à la mairie pour toute demande de publication sur PanneauPocket.



LE MOT DU MAIRE

Chères Rioux-Martinoises, chers Rioux-Martinois, chers jeunes de Rioux-Martin,

C'est avec plaisir que nous vous proposons ce nouveau bulletin municipal estival. Vous y retrouverez les principales actualités et les moments forts de ce premier semestre.



Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances, la municipalité et moi-même restons à votre service.

*Votre Maire,
Gaël Pannetier.*

Rappel: la dématérialisation de la communication

Dans un souci de développement durable et d'économies liées aux impressions, le conseil municipal souhaite qu'un maximum d'informations soient dématérialisées, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Journaux communaux, dont une copie papier sera distribuée dans les boîtes aux lettres de chacun,
- Invitations aux manifestations communales,
- Réunions publiques,
- Autres informations.

Les informations seront diffusées via :

- Les messageries personnelles des habitants qui nous ont communiqué leur adresse email,
- Le site internet de la commune : <https://www.rioux-martin.fr/>
- L'application Panneapocket de Rioux-Martin, disponible sur smartphone ou sur PC : <https://app.panneapocket.com/ville/1400333225-rioux-martin-16210>
- Sur le panneau d'affichage, en façade de la mairie ou dans le hall, qui est ouverte 5 jours sur 7, de 8 h à 18 h.

Les personnes qui disposent d'une adresse email mais qui ne reçoivent pas encore de messages de la commune peuvent nous la communiquer à l'adresse suivante :

rioux-martin@orange.fr

Votre adresse email ne sera utilisée que pour des informations officielles de la mairie et ne sera pas communiquée à des tiers, dans le respect du Règlement général de protection des données (RGPD).

Pour les personnes qui n'auraient pas accès à internet et qui ne pourraient se déplacer aux points d'information, il sera possible de continuer à recevoir ces informations sous format papier, après en avoir fait la demande à la mairie.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la mairie par email :

rioux-martin@orange.fr

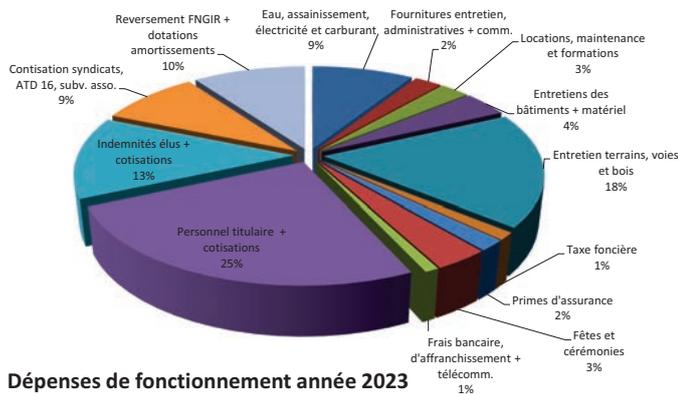
ou par téléphone au 05 45 98 19 04.

La mairie est ouverte les mardis, jeudis et vendredis matin, de 8 h 30 à 12 h et les mercredis après-midi, de 13 h 30 à 17 h.

BUDGET

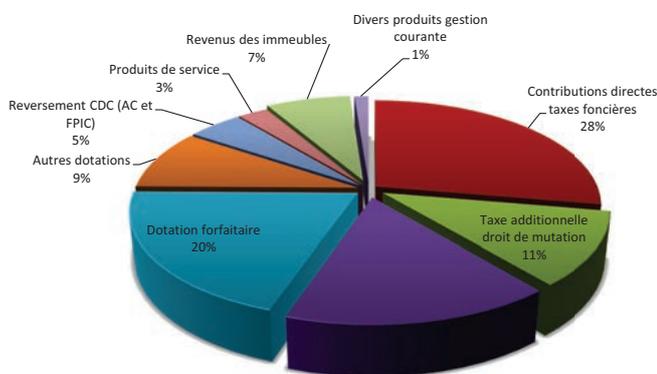
Budget réalisé en 2023, section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 176 693 € (172 815 € en 2022)



Dépenses de fonctionnement année 2023

Recettes de fonctionnement : 206 784 € (210 100 € en 2022)



Résultats de l'exercice 2023

✓ Résultat 2023 en investissement : - 58 187 €. Résultat auquel il faut ajouter le résultat de clôture de l'exercice précédent (2022) de + 47 805 €. Ce qui fait un total de - 10 381 €, à reporter comme déficit d'investissement sur l'exercice 2024.

✓ Résultat 2023 en fonctionnement : + 30 091 €. Résultat auquel il faut ajouter le résultat de clôture de l'exercice précédent (2022) de + 325 875 €. Ce qui fait un total de + 355 966 €, auquel il faut prélever le montant du déficit d'investissement 2023, d'un montant de 10 381 €, soit un total de 345 585 € à reporter comme excédent de fonctionnement sur l'exercice 2024.

La CAF brute (capacité d'autofinancement, qui permet de rembourser les emprunts et d'investir) de la commune est bonne car elle est de 15 % (elle est entre 10 et 15 % pour les communes de même taille).

Investissements réalisés en 2023

Les investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- o Achat d'un nouveau logiciel, pour la gestion du personnel, les élections, la comptabilité, pour 1 603 €,
- o Fonds de concours voirie : 4 731 €,
- o Acquisition de deux parcelles de bois, d'un hangar et du terrain attenant pour 32 987 €,
- o Panneaux de rue + panneaux pistes de DFCL, pour 692 €,
- o Changement du chauffe-eau de la salle des fêtes et achat de chariots en inox pour 947 €,
- o Changement du moteur de la chambre froide des cuisines de la salle des fêtes, pour 3 482 €.

Budget primitif 2024

Le budget primitif 2023, fonctionnement dépenses et recettes (équilibré à 528 200 €) et investissement recettes et dépenses (équilibré à 214 850 €), a été à l'unanimité voté lors de la réunion du 25 mars 2024. Le montant des subventions aux associations communales et locales s'élève à 5 500 €.

Budget investissement 2024

Montant total : 111 466 €, dont :

- ✓ Fonds de concours SDEG 16 (ampoules LED pour lampadaires) : votés 3 391 €.
- ✓ Achat terrains : 20 000 €.
- ✓ Réseaux de voirie : 25 000 €.
- ✓ Isolation thermique mairie (pignons, grenier et cave) + travaux électricité salle des fêtes + achat d'un groupe électrogène : 10 000 €.
- ✓ Achat de 6 nouveaux caves urnes pour le cimetière + divers aménagements : 5 000 €.
- ✓ Travaux électricité hangar Mais : 3 500 €.
- ✓ Aménagement du bourg, finalisation des travaux : 11 575 €.
- ✓ Espace ludique et sportif, achat et installation d'une balançoire : 1 600 €.
- ✓ Vidéoprotection de la commune (projet toujours au stade étude) : 10 000 €.
- ✓ Extension salle des fêtes (études, architecte, projet au stade étude) : 10 000 €.
- ✓ Aménagement du bourg, route de la Carcassonne (études) : 10 000 €.

Taux d'imposition 2024

Pour rappel, taux en 2023 pour la commune : taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,88 %. Propriétés non bâties : 30,77 %. Taxe d'habitation (TH) : 6,99 %.

Cette année, la procédure d'effacement des attributions de compensation scolaire avec la communauté de communes Lavalette Tude Dronne (dont le montant total, 1 601 516 €, sera « effacé » sur les années 2024, 2025 et 2026, soit 533 838 € par an) conduit la CDC à augmenter sa fiscalité en proportion.

Afin de neutraliser l'impact fiscal de ce protocole pour nos contribuables, la commune devrait diminuer de 4,60 % le taux de ses 3 taxes, soit : taxe d'habitation : 6,99 % - 4,6 % = 6,67 % ; taxe foncier bâti : 30,88 % - 4,6 % = 29,46 % ; taxe foncier non bâti : 30,77 % - 4,6 % = 29,35 %. C'est cette diminution qui a été votée par le conseil municipal, qui a également décidé de majorer le taux de la taxe d'habitation de 0,612 point, soit une valeur de 7,28 %.

La loi de finances pour 2024 met en place un nouveau dispositif dérogatoire de majoration du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation (THRS) en faveur des communes et des EPCI. C'est dans ce cadre que le conseil municipal a validé la majoration de 0,612 point du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et décidé d'assujettir également à cette taxe d'habitation les logements vacants et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, dont la vacance est effective depuis plus de deux années consécutives, et ce afin d'inciter à leur rénovation ou à leur vente.

Élections 2024

■ Résultat des élections européennes du 9 juin 2024

Inscrits: 180. – Votants: 113.
– Blancs: 4. – Nuls: 4. –
Exprimés: 105.



- La France revient! (J. Bardella et M. Le Pen): 33 (31,43 %, résultat national: 31,37 %, 30 sièges).
- Réveiller l'Europe: 17 (16,19 %, résultat national: 13,83 %, 13 sièges).
- Besoin d'Europe: 11 (10,48 %, résultat national: 14,60 %, 13 sièges).
- Europe Écologie: 11 (10,48 %, résultat national: 5,50 %, 5 sièges).
- La France Insoumise: 11 (10,48 %, résultat national: 9,89 %, 9 sièges).
- Alliance rurale: 5 (4,76 %).
- La France fière (M. Maréchal, É. Zemmour): 5 (4,76 %, résultat national: 5,47 %, 5 sièges).
- La Droite pour faire entendre la voix de la France en Europe: 4 (3,81 %, résultat national: 7,25 %, 6 sièges).
- Écologie au centre: 2 (1,90 %).
- Gauche unie pour le monde du travail (F. Roussel): 2 (1,90 %).
- L'Europe ça suffit!: 2 (1,90 %).
- Lutte ouvrière: 1 (0,95 %).
- Parti animaliste: 1 (0,95 %).

■ Élections législatives du 30 juin 2024 et du 7 juillet 2024

– 1^{er} tour (30 juin):

Inscrits: 175. – Votants: 127. – Blancs: 3. – Nuls: 1. –
Exprimés: 123.

- Mme Carole Ballu: 43 (34,96 %)
- M. Barthélémy Martin: 38 (30,89 %)
- Mme Sandra Marsaud: 28 (22,76 %)
- M. Didier Jobit: 6 (4,88 %)
- Mme Françoise Bessas: 3 (2,44 %)
- Mme Aurore de Clisson: 2 (1,63 %)
- M. Alain Gérard Janot: 2 (1,63 %)
- M. Corentin Vinsonneau: 1 (0,81 %)

– 2^e tour (7 juillet):

Inscrits: 175. – Votants: 132. – Blancs: 6. – Nuls: 1. –
Exprimés: 123.

- M. Barthélémy Martin: 49 (39,2 %, Charente: 47,50 %)
 - Mme Sandra Marsaud: 76 (60,80 %, Charente: 52,50 %)
- Élue: Mme Sandra Marsaud.

Recensement de la population



■ Du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025

Le recensement, c'est utile à tous. Il détermine la population officielle de chaque commune et ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Le recensement, c'est sûr. Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre

adresse ne sont pas enregistrés. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Comment ça marche ? Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser pour leur remettre une notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, l'agent recenseur leur distribue les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis un rendez-vous est fixé pour venir les récupérer.

Coordonnateur communal: M. Bernard Jallet.

Agent recenseur: Mme Marie-Agnès Jallet.

Travaux et projets communaux

Voirie pour l'année 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2024 la compétence voirie, jusqu'alors compétence communautaire exercée par la CDC Lavalette Tude Dronne, a été restituée aux communes.

En 2024, les 18,3 km de voirie communale sont de nouveau entièrement sous compétence communale, que ce soit pour l'entretien des accotements (broyage des talus, fossés, banquettes, curage des fossés...), le bouchage des nids-de-poule, la réfection de la voirie dans le cadre du programme FDAC avec le département... Il n'y aura plus de maître d'œuvre, c'est la commune et ses élus qui géreront en direct, avec l'entreprise retenue, les travaux à réaliser.

Cette année la commission communale voirie s'est réunie en février, afin de faire le tour des voies communales et planifier les travaux à réaliser.

Des devis ont été demandés. Les travaux seront réalisés par le SICN : Syndical intercommunal de cylindrage et de nettoyage des cantons de Montguyon et Montlieu-la-Garde, en Charente-Maritime.

Il a été décidé de retenir, pour 2024, les travaux suivants :

✓ Route de Chez Moquet, sur 1 036 m² : préparation du support, réalisation d'un enduit bicouche prégravillonné et balayage après revêtement pour 9 000 € TTC.

✓ Chemin de la Belle Eau et de chez Renard, sur 1 412 m² : préparation du support, réalisation d'un enduit bicouche prégravillonné et balayage après revêtement pour 10 413 € TTC.

✓ Route des Trois Landes : curage des fossés, pose d'écobox, création de 3 regards béton, remise en forme de la rive avec béton recyclé, compactage et évacuation de la terre de curage sur le terrain communal, pour 5 871 € TTC.

✓ Mise en œuvre du point à temps automatique sur les voies communales prioritaires pour environ 7 500 € TTC.



TOTAL travaux avec le SICN : 28 987 € TTC.

Réalisation des travaux : 2^e semestre 2024.

✓ Autres travaux avec Naudin TP (devis en cours) : travaux à la Basse Lande pour modifier l'écoulement des eaux de pluie et toujours le broyage des banquettes (3 fois par an environ), des talus et des fossés (1 fois par an, prévu à l'automne 2024), de toute la voirie communale (routes et chemins).

✓ Reprise du plateau ralentisseur du centre bourg, par la SCOTPA, travaux prévus en septembre 2024, pour 5 000 €.



Chemin de Moquet, curage des fossés

Boîte à livres

Rappel, quelques règles de civisme et de bon sens :

Le principe de la boîte à livres est le libre-échange. Je dépose un ou plusieurs livres et j'en emprunte un ou plusieurs. Les livres déposés à cet effet ne sont la propriété de personne. De ce fait, ils ne peuvent être en aucun cas subtilisés pour être revendus.

La boîte à livres n'est pas une déchèterie. Les livres déposés doivent être en bon état. Les livres usagés doivent être déposés en déchèterie à Chalais.

Accueil de stagiaires

■ Stagiaire en BTS gestion forestière (bac + 2)

La forêt couvre près de 50% de la surface de Rioux-Martin (702 ha sur les 1 460 ha au total). Cette forêt est composée pour moitié de résineux purs (319 ha de pins), le reste est une forêt mixte (71 ha) et une forêt de feuillus (312 ha), en mauvais état sanitaire sur certains secteurs. La forêt est un enjeu majeur du territoire.



Une association syndicale libre (ASL des Belettes) regroupe une trentaine de propriétaires forestiers de la commune, sur près de 220 ha. La commune est classée comme étant à risque feux de forêt. Plusieurs incendies ont eu lieu ces dernières années. C'est pourquoi la commune de Rioux-Martin, qui possède près de 50 ha de surface boisée, souhaite engager une politique de gestion durable de son massif forestier, mais également une réflexion plus globale à l'échelle de la totalité du territoire.

Pour avoir un état des lieux précis du massif forestier communal, une étude a été lancée, issue d'un stage avec un étudiant de l'enseignement supérieur en gestion forestière : Baptiste Launay, étudiant en BTS gestion forestière à l'école de Meymac en Corrèze.

La commune est soutenue et accompagnée techniquement dans cette démarche par le Pays Sud Charente, le Centre national de la propriété forestière (CNPFF) et l'ASL des Belettes.

Des relevés de terrains sont réalisés par Baptiste Launay sur les parcelles communales, mais également sur des parcelles appartenant à divers propriétaires forestiers.

La démarche aura plusieurs effets :

- ✓ Un premier protocole vise à évaluer l'état de dépérissement des peuplements : analyse visuelle des boisements.
- ✓ Un second protocole vise à proposer des directives de gestion sylvicole en rapport avec le changement climatique : analyse de sol avec carottage (prélèvement d'un tube de terre, de 5 cm de diamètre sur 50 cm de profondeur, qui sera rebouché ensuite) et analyse du pH pour détermination du type de sol.

Résultats escomptés à la suite de l'étude

- ✓ Avoir une vue globale sur la variété des peuplements à l'échelle de la commune.
- ✓ Avoir une estimation de l'état de dépérissement des essences feuillues sur la commune.
- ✓ Avoir des propositions d'itinéraire sylvicole (plantation de nouvelle essence) afin d'être en mesure de garantir un avenir au patrimoine sylvicole en vue des changements climatiques.



garantir un avenir au patrimoine sylvicole en vue des changements climatiques.

Le stage d'une durée de 15 semaines, divisé en 3 périodes sur l'année 2024 (printemps, été et automne), a débuté le 2 avril 2024. Bernard Jallet, conseiller municipal et président de l'ASL des Belettes, apporte une aide précieuse à Baptiste.

Les résultats de cette étude vous seront communiqués cet automne et une réunion publique de présentation sera réalisée.

■ Stagiaire en seconde

Romane Cohen, élève en seconde dans un lycée général de Gradignan (Gironde), a effectué son stage de fin d'année au secrétariat de la commune de Rioux-Martin. Durant sa semaine de stage, du 24 au 28 juin 2024, elle a pu découvrir les nombreuses facettes du métier de secrétaire de mairie (état civil, comptabilité, urbanisme, archivage...), dont la préparation des élections législatives.

Son aide a été précieuse en cette période électorale ! Elle a également fait un reportage photographique sur la commune et ses photos illustrent en partie ce journal.



Cérémonie commémorative du 8 mai 1945

Le conseil municipal a invité les habitants de la commune à participer à la cérémonie commémorative du 8 mai 1945, au Monument aux morts. Une quarantaine de personnes, pompiers et gendarmes de Chalais étaient aussi présents. Les enfants de la commune présents ont, à tour de rôle, lu le discours de commémoration, continuité de l'engagement civique de certains enfants du conseil municipal des jeunes de la commune. La cérémonie s'est clôturée par un vin d'honneur, offert par la commune à la mairie, pour petits et grands.



Chasse aux œufs le 1^{er} avril

Pour la seconde année, la chasse aux œufs de Pâques s'est déroulée sous la forme d'une chasse aux trésors autour de la mairie pour les plus grands. 4 équipes ont recherché des indices par couleur, dissimulés entre l'ATRAIT, les jardins communaux et le verger. Ces indices ont permis de retrouver le trésor en chocolat, caché dans la mare. Les plus petits ont eux recherchés les œufs, cachés un peu partout autour de l'aire de jeux. Cette joyeuse matinée s'est clôturée par un apéritif, pour petits et grands, dans les jardins de la mairie.



Inauguration de la place Joël-Boniface le samedi 29 juin

L'ensemble du conseil municipal, ainsi que le conseil municipal des jeunes, ont souhaité rendre un hommage public à Joël Boniface, décédé fin décembre 2023 et maire de Rioux-Martin de 1989 à 2008.

La place de la Halte aux randonneurs, dans le centre du bourg s'appelle désormais « place Joël-Boniface ».

Gaël Pannetier, maire, a dévoilé la plaque en son nom, en présence de plus de 90 personnes : membres de la famille de Joël, M. Bonneau, sénateur, Mme Vergez, vice-présidente du Département de la Charente, M. Daniau, président de la Chambre d'agriculture de la Charente, M. Boilvin, président de l'Association des maires de la Charente, M. Delatre, président du Pays Sud Charente, M. de Castelbajac, président de l'Association pour la mise en valeur de la forêt du Sud Charente, M. Marcelin, chef de centre du SDIS de Chalais, de nombreux maires du canton, des conseillers municipaux, des habitants de la commune et des amis de Joël.

L'hommage s'est terminé par un clin d'œil à Joël, avec une dégustation d'huîtres, de vin blanc, ainsi que du pop-corn (venant de l'exploitation de Joël).



Photographies : Bernard NADAUD

Manifestations à venir

“ Halloween fin octobre 2024

Les modalités d'organisation de cette manifestation seront étudiées par le conseil municipal des jeunes de la commune.

“ Cérémonie du 11 novembre 2024 au monument aux morts

“ Repas de fin d'année et Noël des enfants, mi-décembre 2024

Toutes les prochaines manifestations communales vous seront communiquées par email, sur le site internet de la commune, sur PanneauPocket, sur le panneau d'affichage de la commune, ou par courrier, pour les personnes qui en ont fait la demande.

Repas de village le 29 juin

Près de 90 personnes, habitants de Rioux-Martin, famille et amis, se sont retrouvés après l'inauguration de la place Joël-Boniface, munis de leurs spécialités culinaires, afin de partager un moment convivial, autour du four à pain, dans les jardins de la mairie. La commune a offert l'apéritif, le café et le digestif.

Le four à pain, allumé pour l'occasion, a servi à la cuisson de certains plats: viande, pizzas, quiches, tartes... le tout agrémenté de crudités, toasts, salades variées, légumes, fromages, vins, fruits...

Ce repas s'est poursuivi dans l'après-midi par des jeux divers, des discussions entre amis et entre voisins.

Les Drôles de Rioux, à l'initiative du conseil municipal des jeunes de Rioux-Martin, étaient invités à fabriquer le plus beau des épouvantails et à l'exposer lors du repas.



Présentation des épouvantails par les jeunes de la commune



Les structures gonflables dans la salle des fêtes.

Une dizaine d'épouvantails, tous aussi différents les uns des autres, certains rigolos, d'autres effrayants, sportifs, bien portants..., ont été présentés aux habitants. Ils seront ressortis au moment d'Halloween, accompagnés de terrifiantes citrouilles. Nous remercions tous les participants !

Les enfants ont ensuite pu profiter des structures gonflables (utilisées la veille par les enfants des écoles de Bardenac et d'Yviers pour leur fête annuelle), installées dans la salle des fêtes, en raison du mauvais temps.

Ce moment de partage et de convivialité était attendu et apprécié de tous.

Le conseil municipal des jeunes de Rioux-Martin

11 jeunes font partie du conseil municipal des jeunes de Rioux-Martin.

Durant le premier semestre 2024, deux réunions ont été organisées, le 19 mars (photo ci-contre) et le 25 mai.

Ces réunions sont l'occasion de préparer les manifestations à venir et de discuter des projets en cours.

■ Actions réalisées durant cette période

- 6 des conseillers ont lu le message du 8 Mai lors de la cérémonie commémorative.
- Préparation et participation active à la chasse aux œufs le 1^{er} avril 2024.
- Plantation de citrouilles en vue de la préparation d'Halloween le 31 octobre 2024 (photo ci-contre), avec les Drôles de Rioux-Martin.
- Participation à l'inauguration de la place Joël-Boniface le 29 juin 2024.
- Exposition d'épouvantails lors du repas de village, le 29 juin 2024.
- Découverte du bureau de vote, lors du 2^e tour des élections législatives du 7 juillet 2024.

La balançoire qui avait été demandée par les enfants a été installée dans les jardins communaux, à côté de l'aire de jeu déjà présente, par l'association d'insertion PASS Sud Charente. Elle a été inaugurée par les enfants des écoles d'Yviers et de Bardenac lors de la fête de fin d'année, le vendredi 28 juin 2024, et par les enfants de la commune, le lendemain, lors du repas de village.

En projet: plantation de 1 000 bulbes de fleurs durant l'automne et préparation d'Halloween.

Afin de créer du lien entre les enfants, un groupe WhatsApp a été créé, avec les parents des jeunes conseillers municipaux, mais également avec d'autres parents du village, afin que les jeunes qui ne sont pas dans le conseil municipal des jeunes puissent être informés des manifestations à venir. Après un vote, ce groupe s'appelle «les drôles de Rioux». Si d'autres parents de la commune souhaitent y être ajoutés, merci de nous le dire par mail à la mairie (rioux-martin@orange.fr).



Réunion du CMJ



Plantation des citrouilles pour Halloween



Installation d'une balançoire

RENDEZ-VOUS AUX JARDINS

Du 31 mai au 2 juin 2024, la 21^e édition des Rendez-vous aux jardins était une invitation à la promenade et à la découverte (ou la redécouverte!) de nos espaces verts.

L'édition de cette année, sous le signe des «Cinq sens au jardin», a mis l'accent sur le jardin comme cet espace d'expériences et de sensations, où les parfums, les couleurs et les sons se répondent.

Deux jardins étaient ouverts à Rioux-Martin :

■ Cairnhill

10 chemin de Bariot, 16210 Rioux-Martin

Situé sur le flanc d'une colline avec vue sur le clocher de Rioux-Martin, le jardin de Cairnhill, refuge LPO, est bordé par un ruisseau et une rivière. Dans ce cadre pittoresque l'artiste Joss Burke commença ce jardin paysager de style anglais en 2009 et mit l'accent sur les plantes mellifères. Le jardin développe et encourage la biodiversité en respectant l'environnement. Une exposition d'art contemporain a accompagné l'ouverture du jardin.

Site internet : <http://jardin-cairnhill.tumblr.com/>

Téléphone : 05 45 78 73 31



■ Jardin de la Lézardière

Le Bourg, 16210 Rioux-Martin

Dans un écrin de verdure, niché au cœur du village, le visiteur a pu découvrir « les jardins de la Lézardière », jardins vivriers en permaculture et électroculture. Une partie sauvage voisine avec un petit jardin de curé, avec ses carrés d'aromatiques rares et ses légumes oubliés, et de petits recoins ombragés, pour offrir à la visite un charme particulier.

Téléphone : 06 28 27 55 04.

ÉTAT CIVIL 1^{er} semestre 2024

Mariage

Adrien, Wilfried ROLLAND et Claire HEURTEBISE le 9 mars 2024.

Naissance

Paul ROLLAND, né le 23 mars 2024 à Libourne (Gironde), au foyer de Claire et Adrien ROLLAND, domiciliés rue de l'Argentonne à Rioux-Martin.

Décès

Mme EGRON Jacqueline, veuve BARJOLIN, décédée le 8 juin 2024 à Chalais.

Bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune de Rioux-Martin, résidents principaux ou secondaires. N'hésitez pas à venir en mairie pour vous présenter, vous inscrire sur la liste électorale, vous renseigner sur les démarches à faire si vous avez des projets d'urbanisme, connaître les manifestations et associations locales, récupérer des poches jaunes...

L'espace anglophone



Feux d'artifice et plaisir

En France, il y a la Fête Nationale, le 14 juillet. Cette journée est l'occasion de célébrer la naissance de la République, et notamment de tirer de grands feux d'artifice.

Au Royaume-Uni, nous n'avons pas de fête nationale de ce type mais nous avons la « Bonfire night » (nuit des feux de joie) le 5 novembre, également appelée « Guy Fawkes Night » (nuit de Guy Fawkes) ou « Fireworks Night » (nuit des feux d'artifice). Ce soir-là, les gens allument de grands feux de joie, organisent des fêtes et de nombreux feux d'artifice.

Les origines de cette fête sont un peu macabres. Elle est basée sur les conflits entre catholiques et protestants au XVI^e siècle, un conflit qui s'est déroulé dans toute l'Europe.

En 1534, le roi Henri VIII rompt avec l'Église catholique romaine et fonde l'Église d'Angleterre. Son fils, Édouard VI, est lui aussi fortement protestant. La reine Marie, catholique très convaincue, tente de rétablir l'Église catholique, avec parfois des mesures extrêmement brutales. La reine Élisabeth I^{re} lui succède et, à l'inverse, réprime sévèrement la foi catholique, souvent de manière très brutale. Lorsque le roi Jacques I^{er} lui succéda, on espérait qu'il mettrait fin à la répression des catholiques. Il le fit, mais les déçut parce qu'il ne rétablit pas le catholicisme comme religion officielle.

Un groupe de catholiques très convaincus, dirigé par un homme appelé Robert Catesby, décida donc de l'assassiner, ainsi que l'ensemble du parlement. Ils ont engagé un ancien soldat et mercenaire, Guy Fawkes (Guido Foukes), pour mener à bien le complot.

Ils louent un entrepôt sous la Chambre du Parlement, le remplissent de 36 barils de poudre à canon et s'apprêtent à les faire exploser le jour de l'ouverture du Parlement, le 5 novembre, lorsque le roi et tous les députés seront présents. C'est le fameux « complot de la poudre ».

Une lettre anonyme envoyée le 4 novembre a révélé la possibilité d'un complot, et les caves ont été fouillées. Guy Fawkes a été trouvé avec sa poudre à canon et arrêté. Par la suite, tous les autres conspirateurs ont été retrouvés, arrêtés, torturés et exécutés.

Pour fêter la fin du complot et sauver le roi et le parlement, le 5 novembre a été déclaré jour de fête. Pendant de nombreuses années, tout le monde a été obligé de célébrer ce jour et d'assister aux services religieux d'action de grâce. De grands feux étaient allumés et des effigies de Guy Fawkes y étaient brûlées. Les villes et les villages achetaient de la poudre à canon et la faisaient exploser. Les enfants s'affrontaient pour fabriquer le meilleur « Guy » pour le feu.

Lorsque les feux d'artifice devinrent disponibles, la soirée s'est transformée en nuit des feux d'artifice.

De nos jours, la plupart des gens ont oublié l'origine de cette histoire.

Mais la tradition est toujours de faire un feu et de brûler un « Guy ». De nos jours, le bonhomme est souvent l'effigie d'un homme politique ou d'une autre personne célèbre.

Bien que cette journée ne soit plus une fête nationale officielle, elle reste une grande tradition. Des feux d'artifice et des fêtes sont organisés, soit chez des particuliers, soit dans les villes et villages de tout le pays. Il y aura du vin chaud, du thé, des pommes Toffee, des pommes de terre au four, des saucisses et des barbecues.

Pour la petite histoire, les historiens se sont souvent demandé si le bâtiment aurait été détruit si la poudre à canon avait explosé. En 2005, une société de télévision a construit une réplique

exacte du Parlement de l'époque, y compris en plaçant des mannequins d'essai dans le bâtiment. Les spécialistes des explosifs du ministère de la défense ont fourni l'expertise nécessaire pour copier exactement le type d'explosifs et placer des instruments de mesure dans le bâtiment.

Lors de la détonation, le bâtiment a été complètement détruit. Toutes les personnes se trouvant dans un rayon de 100 mètres autour du site auraient été tuées.

Vous pouvez voir l'expérience complète sur YouTube.

Changes this year in French administration

— In December, Doctors fees will be increasing, following the negotiations between the government and the doctors. The costs will still be reimbursed 70% by the health system, however, the €1 per visit which is currently not reimbursed will rise to €2.

A visit to your normal doctor will rise to €30 (from €26.50). Most specialist consultations and examinations will likewise increase by about 10%-15%.

— Long Term visas for UK citizens who have a second house in France. I reported last time that a bill had been successfully passed through the French Parliament to allow a much easier granting of a long term visitor visa the UK citizens who were resident in UK but had a second house in France. This would have been for a year visa, automatically renewed, and would have eased the "0 day issue" for second home owners. Unfortunately, this was stopped by the Constitutional Court. The reason was actually because this Visa issue was included in the overall immigration act that was passed from Parliament to the Constitutional Court. The Court struck down the act, because they found several elements which were unconstitutional. Thus this visa issue got cancelled with all the rest. The court in its judgement stated that it had no issue with the UK visa element, but that it could not pass it separately.

It recommended that it was re-presented to Parliament as a stand-alone act.

This will happen at some point, but as it has to return as a new act it "joins the queue", so it is not known when this will happen, especially after the changes in the parliament after the elections.

— Digital documents.

France is now rolling out a number of digital documents. You will soon be able to have a digital version of your driving license and Carte Vitale on your phone.

At present, you need a French citizen's ID card to validate the digital licence. It won't load with just the Carte de Séjour. This is soon to be rectified.

The digital Carte Vitale will soon be available; you can download the app, but currently, the doctors and pharmacies in Charente don't have the readers for the digital cards yet. This is expected later in the year.

— Car Insurance: most of you should now be aware that you no longer have to display the little green square insurance stamp in your windscreen. Your car insurance is now digitally linked to your registration number, so the police can check it via ANPR, or online. You should carry a paper copy of your "Insurance memorandum" in the car.

George PHILPOTT

Jean CHAMPAGNE, maire de Rioux-Martin entre 1846 et 1908 : 62 ans de mandat et doyen des maires de France !

Jean Champagne a exercé durant 62 ans son mandat de maire de 1846 à 1908, année de sa mort alors qu'il était encore en fonction. On trouve dans la presse de l'époque plusieurs mentions de ce mandat exceptionnel et de ce titre de doyen des maires de France, que d'autres maires d'ailleurs prétendaient détenir, mais à tort...

Jean Champagne est né le 28 novembre 1816. Au mois de mai 1844, il s'installe à la Chagneraie comme notaire et il tiendra son étude jusqu'à l'âge de 73 ans en août 1889.

Le 26 juin 1846, le conseil municipal est renouvelé. Le vote est encore censitaire à cette époque, c'est-à-dire que seuls les hommes de la commune payant un minimum d'impôts avaient le droit de voter et d'être élus. Jean Champagne a alors 30 ans et, une fois élu, il doit, comme tout nouvel élu, prêter serment : « Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume. »

C'est le préfet qui à cette époque choisit le maire et l'adjoint et son choix s'est porté sur Jean Champagne, ce tout nouvel élu et presque encore jeune homme. Mais il est notaire, donc instruit : sans doute cela a-t-il fait la différence ! Et il succède comme maire à Jean-Nicolas Bourdier, notaire également.

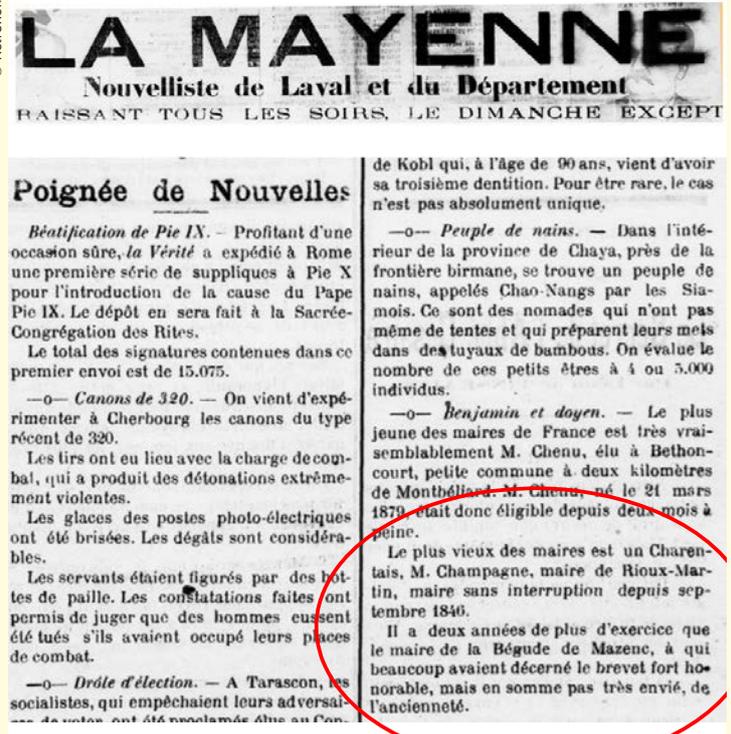
Voilà donc Jean Champagne « installé » officiellement comme maire lors du conseil municipal du 4 octobre 1846. Il ne se doute pas sans doute qu'il est vraiment installé, et ce pour 62 ans ! En effet, il sera constamment réélu sans aucune discontinuité jusqu'aux élections de 1908 : il a alors 92 ans. Il préside encore le conseil, mais pas bien longtemps puisqu'il décède le 8 septembre de la même année. C'est Antoine Thomas, de chez Moquet, qui lui succédera jusqu'en 1925 (il était déjà adjoint).

■ Doyen des maires de France : un titre disputé

À l'occasion du scrutin de 1904, plusieurs titres de presse mentionnent le record de Jean Champagne. C'est le cas par exemple de *La Lanterne*, journal national satirique républicain, qui écrit dès le 24 mai 1904 : « On nous signale deux candidats à ce titre enviable [*doyen des maires*] : M. Sorzat de Cressensac (Lot) né en février 1811, qui a administré sa commune pendant vingt-deux ans et M. Champagne, de Rioux-Martin, dont on ne nous dit pas l'âge, mais qui est maire sans interruption depuis le mois de septembre 1846. Et M. Paradis, le maire de la Bégude de Mazenc, le village où M. Loubet [*président de la République de 1899 à 1806*] va passer ses vacances ? Il était considéré jusqu'ici comme le doyen des maires, mais peut-être envisageait-on ses états de service et non son âge. »

Le 1^{er} juin 1904, le journal *La Mayenne* reprend cette information : « Le plus vieux des maires est un Charentais, M. Champagne, maire de Rioux-Martin, maire sans interruption depuis septembre 1846. Il a deux années de plus d'exercice que le maire de la Bégude de Mazenc [*Drôme*], à qui beaucoup avaient décerné le brevet fort honorable,

© Retronews



mais en somme pas très envié, de l'ancienneté.» Mais on pourrait citer également *Le Figaro*, *La Libre Parole*, *La Patrie*, *Le Siècle*, *Le Temps*, *L'Écho rochelais*, *L'Écho saintongeais*, *La Dépêche* (Toulouse), *Le Journal de Montélimar*.

Le scrutin de 1908 est à nouveau l'occasion pour nombre de titres de presse de reparler de Rioux-Martin et de son maire. On trouve ainsi dans *L'Écho rochelais* du 1^{er} février 1908 l'entrefilet suivant : « Tout récemment, on a annoncé la mort, à l'âge de 89 ans, de M. Leduc, maire de Villiers-le-Sec (Seine-et-Oise); on a ajouté qu'il était le doyen des maires de France. Cela est inexact, car le doyen habite à Rioux-Martin. M. Champagne, maire de cette localité, prit l'écharpe pour la première fois en 1844, et depuis son mandat lui a toujours été renouvelé. Il y a donc soixante-quatre ans, sans interruption, que M. Champagne administre la commune de Rioux-Martin. » De nombreux journaux reprennent également cette information.

Le décès de Jean Champagne, en septembre de la même année, ne fera certes pas la « une » des journaux, mais sera largement repris par la presse. *Le Figaro* du 10 septembre 1908 annonce ce décès avec le commentaire suivant : « Quel scepticisme politique devait avoir acquis un magistrat qui avait vu quatre gouvernements se succéder et quatre bustes se remplacer sur la cheminée municipale ! » ; mais aussi *Le Journal*, *L'Indépendant de Charente inférieure*, *Le Phare de la Loire*, *L'Indépendant rémois*, *Le Petit Parisien*, *Le Progrès de la Somme*, *Le Petit Marseillais*, *La Croix*, *Le Petit Provençal*, *Le Temps*, *Le Courrier de Saône-et-Loire*, *La Lanterne*, *Le Courrier de La Rochelle*, *Le Rappel*, *La République des Charentes*, *Le XIX^e Siècle*, *L'Écho saintongeais*, *Le Courrier de La Rochelle*, *Le Journal de la ville de Saint-Quentin et de l'arrondissement*.

Jean Champagne est inhumé à Rioux-Martin, dans le mur nord de l'église, côté du vieux cimetière.

Xavier Nau – xavier.nau@wanadoo.fr

Rappels relatifs aux bruits de voisinage

Extraits de l'arrêté préfectoral de la Charente du 20 avril 1999 :

✓ Article 15: les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

✓ Article 16: les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas gêné par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant de télévisions, radios, chaîne HIFI, instrument de musique et appareils ménagers.

✓ Article 17: les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendance et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou pour les travaux qu'ils effectuent.

✓ A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupe-bordures...) ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- les jours ouvrables: de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis: de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- Les dimanches et jours fériés: de 10 h à 12 h.

✓ Article 19: les propriétaires ou possesseurs de piscines sont tenus de prendre toutes les mesures afin que le comportement des utilisateurs ainsi

Si par sa durée, sa répétition, son intensité vous êtes gêné par un bruit de voisinage, tentez la solution amiable :

- Ne répondez pas au bruit par le bruit, envenimer la situation ne sert à rien.
- Contactez le fauteur de bruit pour lui expliquer calmement et avec courtoisie votre gêne.
- Invitez-le à venir se rendre compte, par lui-même, des troubles qu'il cause.

Si la situation ne s'améliore pas, des réglementations existent :

- Code de la santé publique
- Code général des collectivités territoriales
- Code pénal
- Arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage du 19 juin 2007
- Décret relatif aux lieux musicaux

Adresses utiles

Pour une plainte

- > De nuit : la police ou la gendarmerie
- > De jour : la mairie de votre commune

Pour une information

- > **DDASS**
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales service Santé Environnement
05 49 44 83 71
Avenue de Northampton
BP 562 - 86021 POITIERS cedex
- > **CIDB**
Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit
12-14, rue Jules Bourdais
75017 PARIS
01 47 64 64 64
www.infobruit.org
- > **Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables**
www.ecologie.gouv.fr/~bruit
- > **Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports**
www.sante.gouv.fr (thème bruit)

BRUITS de voisinage

Respect et tolérance, apprenons à bien vivre ensemble.

Bricolage - Jardinage

L'utilisation d'appareils ou d'outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est réglementée.

Leur utilisation est autorisée* :

- > du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00,
- > les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- > les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

* Arrêté préfectoral de la Vienne du 19 juin 2007 (sauf dispositions locales plus restrictives).

Le saviez-vous ? Il existe des colliers anti-aboïement

C'est votre anniversaire... vous déménagez : Pensez à prévenir vos voisins

Leur utilisation est autorisée* :

- > du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00,
- > les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- > les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

* Arrêté préfectoral de la Vienne du 19 juin 2007 (sauf dispositions locales plus restrictives).

Un bruit vous gêne ?

Quelle que soit son origine

Voisinage :

- > Jardinage
- > Bricolage
- > Instruments de musique
- > Appareils bruyants
- > Animaux domestiques
- > Comportements bruyants

Chantiers de travaux publics ou privés

Activités (sauf installations classées) (une mesure sonométrique est alors nécessaire)⁽¹⁾

- > Commerce
- > Artisanat
- > Agriculture
- > Sport
- > Loisir
- > Lieu musical

(1) Réalisée à la demande du Maire par la DDASS ou le SCHS

Privilégiez dans tous les cas une démarche amiable

Le fauteur de bruit, en cas de sanction, risque une contravention de 3^{ème} classe (jusqu'à 450€).

que les installations ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains.

Un Autre Regard en Argentonne en 2024



“ Randonnée du Brin d’aillet, le 1^{er} mai 2024, et concert d’Arpeggione le 29 septembre 2024

Cette année, l’association Un Autre Regard en Argentonne, Jean-Philippe et toute son équipe ont de nouveau organisé, le 1er mai, cette journée du Brin d’aillet.

Malgré le temps incertain un grand nombre de personnes s’est déplacé pour la randonnée et le repas à l’aillet. Environ quelque 170 repas ont été servis dans la salle des fêtes (un peu moins que l’an passé) et près de 200 marcheurs ont parcouru les chemins de Rioux-Martin accompagnés d’un âne.

Merci d’être venus aussi nombreux.

Merci à tous les bénévoles qui ont rejoint les rangs d’Un Autre Regard et on se donne rendez-vous le dimanche 29 septembre 2024 à la salle des fêtes pour un concert gratuit donné par l’ensemble Arpeggione.

En attendant ce grand moment toute l’équipe d’un Autre Regard en Argentonne vous souhaite un bel été.

Pour l’association
Un Autre Regard en Argentonne, son président,
Jean-Philippe MILHAC



Écoles du RPI

(Regroupement pédagogique intercommunal) des communes de Brie-Sous-Chalais, Bardenac, Yviers et Rioux-Martin Et l'Association des parents d'élèves (APE) du RPI

Les écoles du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) des communes de Brie-sous-Chalais, Bardenac, Yviers et Rioux-Martin regroupent actuellement deux sites :

✓ L'école d'Yviers, avec d'un côté une classe pour les élèves de cycle I (petite, moyenne et grande section de maternelle), et dans l'autre une classe pour les élèves de cycle III (cours moyens 1 et 2).

✓ L'école de Bardenac avec une classe et les élèves de cycle II (cours préparatoire, cours élémentaires 1 et 2). Un service de transport, gratuit, est mis à disposition des parents qui le désirent et une garderie, à l'école d'Yviers, permet d'accueillir les enfants à partir de 7 h 30 le matin, et jusqu'à 18 h 30 le soir, avec un goûter (service payant). Depuis 2021, les repas de l'école d'Yviers sont élaborés et préparés par un traiteur local, en privilégiant les produits locaux.

Les écoles sont devenues compétence communautaire, mais, plus que jamais, les élus communaux et locaux se mobilisent pour que nos écoles rurales restent ouvertes et se modernisent, pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions et pour de nombreuses.

Toujours dans un objectif de pérennisation de l'école, les deux sites seront regroupés à Yviers pour la rentrée 2025-2026. La CDC Lavalette Tude Dronne a engagé, depuis juillet 2024, des travaux dans l'école d'Yviers, afin de la moderniser et de créer une nouvelle classe. La classe de Bardenac déménagera à Yviers, afin de répondre aux exigences de l'Éducation nationale, qui ne veut plus de classe unique. Pour la rentrée scolaire 2024-2025, ce sont environ 70 élèves qui y feront leur rentrée, dont une dizaine d'enfants de Rioux-Martin.

L'association des Parents d'élèves du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) des communes de Brie-Sous-Chalais, Bardenac, Yviers et Rioux-Martin s'est fixé comme objectif d'accompagner les projets éducatifs et d'aider les enseignantes, à leur demande, de les mettre en place. La commune de Rioux-Martin a voté pour l'année 2024, une subvention de 500 € pour l'APE, afin de les aider à acheter une cabane pour les jeux, financer le voyage scolaire, participer aux festivités et au matériel pédagogique.

Elle a également mis gratuitement à la disposition du RPI et de l'APE la salle des fêtes, pour le Noël des enfants et leur spectacle de fin d'année.

Cette année, l'association, comme la commune de Rioux-Martin, ont participé financièrement au voyage scolaire de la classe des plus grands, dans le Pyrénées (photo ci-contre).

Elle a également organisé la fête célébrant la fin de l'année scolaire, le 28 juin, à la suite du spectacle de fin d'année. Cette année la fête a eu lieu à Rioux-Martin. Le spectacle, organisé par l'équipe enseignante, a eu lieu dans la salle des fêtes. Au programme, devant une salle comble, chants, danses et pièces de théâtre. La soirée s'est prolongée par un apéritif dinatoire, offert par l'APE, dans les jardins de la mairie, décorés pour l'occasion. Les enfants ont pu profiter de l'aire de jeux et des structures gonflables, louées pour l'occasion par l'APE.

Il n'y avait pas eu de fête de l'école à Rioux-Martin depuis plus de 45 ans !



Voyage dans les Pyrénées, mars 2024



Fête de fin d'année, 28 juin 2024

Animaux errants

Nous observons de plus en plus d'animaux errants, notamment des chiens, sur notre commune. Ces animaux sont susceptibles de présenter un danger pour les personnes, enfants, vélos, coureurs, personnes âgées ou marcheurs avec des chiens en laisse et les automobilistes avec des risques d'accident de la circulation.

Lorsque le Maire constate une divagation de chiens ou de chats, il prévient dans un premier temps le propriétaire à l'oral et par écrit car en vertu de l'article L.211-19-1 du Code rural et de la pêche maritime, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques.

Si aucune mesure n'est prise par le propriétaire de l'animal, pour arrêter sa divagation, la mairie capture ou fait procéder à la capture de l'animal divagant.

La mairie fait placer l'animal en fourrière. Le gestionnaire contrôle l'identification de l'animal et recherche activement son propriétaire.

Plusieurs hypothèses :

✓ Si l'animal est identifié et qu'il est réclamé dans les 10 jours ouvrés, il est rendu à son propriétaire après paiement des frais de fourrière et après identification si non présente (à la charge du propriétaire).

✓ Si l'animal est identifié mais non réclamé dans les 10 jours ouvrés, il est considéré comme abandonné et devient propriété du gestionnaire de la fourrière. Il peut être alors cédé à titre gratuit à une association de protection animale ou euthanasié si jugé nécessaire après avis vétérinaire.

✓ Si l'animal est non identifié mais si réclamé dans les 10 jours ouvrés il est rendu à son propriétaire après paiement des frais de fourrière et après identification, frais à la charge du propriétaire si l'animal n'est pas identifié.

✓ Si l'animal est non identifié et non réclamé dans les 10 jours ouvrés, il est considéré comme abandonné et devient propriété du gestionnaire de la fourrière. Il peut être alors cédé à titre gratuit à une association de protection animale ou euthanasié si jugé nécessaire après avis vétérinaire.

La commune de Rioux-Martin adhère au Syndicat mixte de la fourrière. Cet EPCI offre aux communes de Charente un service exclusif de fourrière en direction des chats et des chiens. Il a été créé par arrêté préfectoral le 13 mai 2000.

«Une fourrière est une structure communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L. 211-25 et L. 211- 26.»

La fourrière est donc un service public relevant des collectivités territoriales, contrairement au refuge qui est «un établissement à but non lucratif géré par une fondation ou une association de protection des animaux désignée à cet effet par le préfet».

Fonctions de la fourrière

La fourrière assure la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux errants ou placés par arrêté municipal. Elle procède à la recherche des propriétaires des animaux trouvés, et à leur restitution quand ils sont réclamés.

Les animaux concernés sont :

- les animaux en divagation (article L. 211-23 du CRPM),
- les animaux conduits en fourrière sur décision de l'autorité administrative ou judiciaire.

Siège administratif : 3, rue d'Alexandrie - Appt 47 - 16000 Angoulême, tél : 05 45 39 71 43 - contact@fourriere16.fr

Lieu de dépôt : Fourrière de l'Angoumois, tél. : 07 89 61 00 81

Site internet : <https://fourriere16.fr/>



DEFINITIONS



Divagation

Un chat est considéré en état de divagation lorsqu'il :

- Est **non identifié à plus de 200m des habitations** ou ;
- Trouvé à **plus de 1km du domicile** de son maître et qui n'est pas sous la surveillance de celui-ci ou ;
- **Dont le propriétaire est inconnu** et qui est saisi sur la propriété d'autrui ou sur la voie publique (L.211-23 du CRPM)



Divagation

Un chien est considéré en état de divagation lorsqu'il :

- Est **abandonné** ou ;
- **N'est plus sous la surveillance effective de son maître** (hors de portée de voix, ou hors de portée d'un instrument sonore, ou à plus de 100m de son maître), en dehors d'une action de chasse ou de la protection d'un troupeau (L.211-23 du CRPM)



Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques.

(L.211-19-1 du CRPM)



Votre communauté de communes agit pour les piscines

La CdC ouvre ses 3 bassins

Après de multiples **concertations** et **réunions** avec les **associations** du tissu local, la Communauté de communes a ouvert cette semaine les bassins de **Gardes-le-Pontaroux** et **Montmoreau**. Aquagym, aquabike, leçon de natation etc., de nombreuses **animations aquatiques** sont mises en place pour satisfaire les visiteurs.

Des travaux pour améliorer l'accueil des enfants

La CdC a prévu un budget de **174 000€** de travaux entre 2024 et 2025 sur les **3 piscines** pour améliorer significativement l'accueil du **public** mais aussi des **enfants**. Décapage et remaniement des têtes de bassin, application d'une nouvelle résine pour consolider les bords, mise aux normes des systèmes de filtration et de traitement de l'eau, réfection des joints, changement des systèmes de chauffage de l'eau...

Le reste à charge pour la collectivité est de **66 210€**, grâce aux différentes aides perçues.

Les 'classes bleues', quésaco ?

Il s'agit d'un dispositif d'État destiné aux scolaires de 4 à 6 ans mis en place pour favoriser **l'aisance aquatique**. En 2023, **8 classes**, soit plus de **100 enfants**, ont été accueillies à Montmoreau.

Les autres enfants plus âgés ainsi que des collégiens, (près de **900 enfants**) ont aussi pu profiter des bassins tout l'été !

Des activités inédites !

En plus des activités récurrentes, déjà proposées l'an passé, comme **l'aquabike** ou **l'aquagym**, les piscines proposent aussi cette année de l'initiation à la **plongée**, au **sauvetage aquatique**, aux **sports sous-marins**, un spectacle de **natation synchronisée** et un spectacle « **piscine party** », une soirée **crossfit-natation**...

Toutes ces animations ont été rendues possibles grâce au **Service des Sports** et **Animation de la vie locale** et aux **associations** partenaires, sollicitées pour participer à des temps forts.

Découvrez toutes ces animations sur www.lavalette-tude-dronne.fr

La piscine de **Chalais** ouvrira ses portes dès le 6 juillet, jusqu'au 28 septembre.

Réservez votre soirée !



Retrouvez toute l'information sur
www.lavalette-tude-dronne.fr
[@CdCLavaletteTudeDronne](https://www.facebook.com/CdCLavaletteTudeDronne)

Fiche Actu n°64 - Juin 2024

35, Avenue d'Aquitaine
16190 Montmoreau

05 45 24 08 79
accueil@ccltd.fr

**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
PLAN D'ALERTE
RISQUES FEUX DE FORÊT - INONDATIONS – TEMPÊTES**

**Déclaration de coordonnées
FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

Je soussigné(e)

M. - Mme (Nom) :

Prénom(s) :

Demeurant à RIOUX-MARTIN, à l'adresse suivante :

Adresse résidence principale si autre que Rioux-Martin :

Déclare :

- Numéro(s) de téléphone fixe :
- Liste rouge : oui non
- Numéro(s) de téléphone portable :
- Souhaitez-vous recevoir des SMS (si n° de téléphone portable inscrit) : oui non
- Adresse mail (si vous souhaitez recevoir un mail en plus d'un appel téléphonique) :
.....@.....

Autorise la commune de Rioux-Martin à m'adresser sur ce(s) numéro(s) et mail les alertes et/ou les mesures exceptionnelles concernant des événements pouvant mettre en danger mes biens, ma famille ou moi-même.

M'engage à transmettre ces alertes, dans la mesure du possible, à mes voisins et/ou à toute personne susceptible de ne pas être joignable dans mon environnement proche.

Fait à Rioux-Martin le/...../.....

Signature obligatoire

RETOUR DU FORMULAIRE

Une fois complété, merci de nous retourner le présent formulaire :

- A l'accueil de la Mairie ou dans la boîte aux lettres
- Par mail à : rioux-martin@orange.fr
- Par courrier à : Mairie de Rioux-Martin
10 route de la Genétouze
16210 RIOUX-MARTIN

Le Maire de la commune de Rioux-Martin remercie le signataire de sa participation au système d'alerte dans le cadre du plan communal de sauvegarde. Il s'engage à n'utiliser ces informations que dans le cas d'une alerte pour un événement susceptible de mettre en danger la vie ou les biens administrés, dans le respect du Règlement Général de Protection des Données. Ces informations seront conservées jusqu'à votre désinscription. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit de rectification, d'opposition ou de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer par mail à l'adresse suivante : rioux-martin@orange.fr